



Glasson Benoît, Wicht Jean-Daniel

Enveloppe thermique des bâtiments

Cosignataires : 26 Réception au SGC : 25.06.21 Transmission au CE : *30.06.21

Dépôt et développement

L'Etat encourage les propriétaires immobiliers à assainir thermiquement leurs bâtiments par le biais d'une subvention. Sachant que 40 % des émissions de CO2 provient du chauffage des bâtiments, cette subvention a toute sa raison d'être.

Ainsi, un propriétaire immobilier soucieux du développement durable ou motivé par les subventions, enveloppe son bâtiment d'une isolation périphérique à base de polystyrène, remplace ses fenêtres par des fenêtres PVC et compense la surépaisseur de la façade à l'aide de tablettes en aluminium aux bas des fenêtres.

Cependant, ces matériaux (issus du pétrole pour certains) ont un bilan carbone bien inférieur à celui d'une fenêtre en bois du pays ou d'une isolation périphérique en fibre de bois.

Dans un but de construction durable visant la société à 2000 watts, nous sommes convaincus que l'assainissement thermique des bâtiments doit s'effectuer avec des matériaux écologiques tels que le bois, si possible du pays, ayant un circuit court dans sa production jusqu'à sa mise en œuvre.

Par ce postulat, nous demandons au Conseil d'Etat

1. d'établir la liste des bâtiments de l'Etat et de ses entreprises qui doivent être assainis thermiquement ;
2. d'étudier la possibilité de mettre en œuvre des solutions plus durables avec des matériaux à base de bois, en favorisant les circuits courts, pouvant remplacer le polystyrène dans les bâtiments publics ;
3. d'étudier la manière d'encourager les propriétaires privés à privilégier les matériaux durables pour l'assainissement de leurs biens immobiliers.

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).